



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020



### AVERTISSEMENT COVID-19 MODIFICATION



Cher(e) Actionnaire,

Dans le contexte d'épidémie de la Covid-19, et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation de la Covid-19, en particulier le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire, conformément à l'article 4 de l'Ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, dont l'application est prorogée par le décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020, **l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 26 novembre 2020 se tiendra à 15 heures, au 146 rue Nationale à LILLE (59000), sur décision du Conseil d'Administration, à huis clos, sans que les actionnaires ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.**

L'Assemblée Générale étant tenue hors la présence des actionnaires, pour participer l'actionnaire peut choisir entre les formules suivantes : **donner pouvoir au Président ; donner une procuration à un autre actionnaire**, étant précisé que, dans ce cas, le mandataire devra voter par correspondance au titre de ce pouvoir ; **voter par correspondance en utilisant un formulaire de vote par correspondance. L'ensemble de ces documents vous ont été transmis avec la convocation à l'Assemblée générale du 28 octobre 2020. Ces moyens de participations mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles.**

**A titre de rappel**, le **droit de participer** à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les actionnaires titulaires d'actions nominatives de leurs actions dans les comptes de la Société le 23 novembre 2020 à 0 heure, heure de Paris. **Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis devront parvenir au siège social de la société le 23 novembre 2020 au plus tard.** Conformément aux dispositions de l'article R.225-72 du Code de commerce, les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées au siège social à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt-cinq (25) jours avant l'assemblée générale. **Les procurations transmises par voie électronique peuvent valablement parvenir à celle-ci jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion** (Article R 225-80 du Code de Commerce).

**Questions écrites** : les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : info@autonomieetsolidarite.fr au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

**Documents mis à disposition des actionnaires** : les actionnaires pourront se procurer, dans les délais et conditions de l'article R.225-88 du Code de commerce et de l'article 3 de l'Ordonnance Covid-19, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, à compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, par courriel à l'adresse électronique suivante : info@autonomieetsolidarite.fr .

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2020 sur le site internet de la Société [www.autonomieetsolidarite.fr](http://www.autonomieetsolidarite.fr) .

Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : info@autonomieetsolidarite.fr .

La Société avertit ses actionnaires que, dans le contexte sanitaire actuel, ils sont encouragés à privilégier la communication par voie électronique et que compte tenu des restrictions actuelles à la circulation, elle pourrait ne pas être en mesure de réceptionner les envois postaux qui lui sont adressés.

Le Conseil d'Administration